



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 01/12/2023
Date d'affichage 14/12/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....18
Réf : 2023-073 Objet : SDESM : Travaux concernant le réseau éclairage public - Programme 2024 Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :
Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2023-073- SDESM : Travaux concernant le réseau éclairage public - Programme 2024

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM
Considérant que la commune de Vernou-la Celle sur Seine est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public du hameau de Marangis, de la rue du Montoir, de la rue et ruelle de la Maison Blanche, de la rue des Coudraies et de la Grande Paroisse, du boulevard des Grouettes et du chemin des Carrières, du chemin des Sables, de la rue des Cars et de l'impasse des Echalats, de la rue de la Mairie, de la rue de la Harpe, de la rue de la Plage, de la rue de Nanchon, de la route de Montereau, de la rue des Aulnes et de la rue du Panorama.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 257 816 € HT et 309 379,2 € TTC

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des finances,

- **INFORMER** du programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) ;
- **PROPOSER** de transférer au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;
- **PROPOSER** de demander au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des luminaires vétustes sur le réseau d'éclairage public du hameau de Marangis, de la rue du Montoir de la rue et ruelle de la Maison Blanche, de la rue des Coudraies et de la Grande Paroisse, du boulevard des Grouettes et du chemin des Carrières, du chemin des Sables, de la rue des Cars et de l'impasse des Echalats, de la rue de la Mairie, de la rue de la Harpe, de la rue de la Plage, de la rue de Nanchon, de la route de Montereau, de la rue des Aulnes et de la rue du Panorama.
- **SIGNALER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.**
- **AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 décembre 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE